

Demandes d'inscription à l'ordre du jour :

- **Lycées :**

- o Alerte sur la fin d'année en lycées :
 - Mise en place de la terminale en Y dans le cadre de la réforme du LP - les élèves de terminales professionnelles ont passé la majorité de leurs épreuves écrites le 12 et 13 mai, puis devaient enchaîner sur l'un des deux parcours prévus dans le cadre de l'organisation en Y. Nous constatons dans les LP, à ce jour, un absentéisme très conséquent des élèves sur les deux parcours possibles. Beaucoup d'élèves ne viennent ni en préparation de BTS, ni n'ont signé de convention pour aller en entreprise. Pour ceux -ci l'année scolaire s'est donc arrêtée le 14 mai,
 - Stages de 2de GT - nous sommes dans la deuxième année de la mise en place des stages en fin de seconde GT. Cette mesure continue à se faire au prix d'un travail supplémentaire conséquent pour les personnels des lycées ne serait-ce que pour les établir les conventions. Dans de nombreux établissements, les personnels administratifs refusent de prendre en charge ce travail et il finit par être pris en charge par les proviseurs adjoint,
- o Aplypro - après la suspension des versements pendant une partie de l'année qui a été à l'origine de relations tendues avec les familles, voilà désormais la reprise d'indus aux familles, causée par la possibilité de déclarer pour les élèves des semaines de PFMP au-delà du seuil indemnisable (encore un application informatique mise en place dans la précipitation). Sur le même thème, beaucoup de travail supplémentaire pour les personnels du lycée, toujours sans moyens administratifs en plus. La tâche échoit donc souvent au RBDE, mais est-ce vraiment son travail de faire cela, alors que sa mission première est l'accompagnement des élèves dans la recherche des PFMP et le développement des relations entreprises ?

- **Collèges :**

- o Pause numérique : La généralisation de ce dispositif a été annoncé par le président de la République et la ministre de l'éducation nationale. Sur le fond nous sommes assez favorables au fait que l'espace scolaire soit libéré autant que possible de la pression que les téléphones portables et les réseaux sociaux font peser sur les élèves. Cependant, les expérimentations menées dans quelques établissements de l'académie montrent que cela ne se fait pas sans engagement financier ni sans impact sur l'organisation du travail des personnels (et pas uniquement de direction). Qu'en est-il de cette organisation dans l'académie pour la rentrée ? Nous nous doutons que nous n'aurons pas de moyens financiers dédiés de la part de l'Etat (ni même des collectivités) mais pouvons-nous avoir des indications et des conseils sur les questions réglementaires, par exemple sur la responsabilité de

**Groupe Blanchet
Réunion du 18 juin 2025**

l'EPLE, en cas de dégradation, perte ou vol d'un téléphone qui aurait été remis à un personnel de l'établissement ou déposé suivant l'organisation prévue ?

- Plan avenir : La ministre a annoncé le 5 juin dernier la mise en place du Plan avenir sur les questions d'orientation des élèves. Pourtant cette année nous avons dû faire face à la baisse voire la disparition des crédits consacrés aux Cordées de la réussite. Qu'en est-il pour l'année prochaine ? Les actions favorisant l'ambition des élèves concernent entre autres les enjeux de mobilité, cela implique de déplacer les élèves sur divers sites et cela représente un coût financier conséquent pour bon nombre d'établissements.

- **Ecole Inclusive :**

- PARE ? : Lors d'un échange avec un CMS de l'académie, des collègues personnels de direction compris qu'un nouvel outil dont la vocation serait de remplacer les actuel Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) verrai le jour à la rentrée prochaine. Nous savons que dans son rapport sur l'acte II de l'école inclusive, l'inspection générale des affaires sociales préconisait une refonte des modalités de mise en œuvre des parcours individualisés (PAI, PPRE, PAP, PPS) à partir d'un seul outil modulable suivant les difficultés auxquelles les élèves sont confrontés. S'agit-il de cela ? Pourrions-nous avoir des précisions à ce sujet ?
- SEGPA : Les personnels de direction du Sgen-CFDT Picardie dénoncent l'absence de solution de reconnaissance financière des missions de professeur principal pour les professeurs des écoles exerçant en Segpa et alertent sur la difficulté dans laquelle les directions se trouveront dans un certain nombre de cas pour trouver au sein des équipes pédagogiques les PLC pour prendre en charge ces missions.